

Public concerné

Tout public relevant d'une des catégories suivantes : salarié du privé, demandeurs d'emploi, aidant familial ou bénévole

Prérequis

Avoir obtenu la recevabilité de l'ASP*

Intervenant

Accompagnateurs architectes de parcours Infirmier D.E

* Recevabilité

Lors de la phase de faisabilité, le dossier sera constitué avec le candidat et envoyé à l'ASP qui notifie une décision de recevabilité dans un délai de 15 jours maximum à compter de la réception du dossier de faisabilité.

La recevabilité est valable 3 ans et doit obligatoirement être présentée dans le livret 2.

Durée

155 heures non consécutives en présentiel maximum

Date

Nous contacter

Lieu

Théorie : Intra ou Inter

Enseignement clinique : Etablissement hospitalier, crèche

Nombre de participants

Session ouverte à partir de 6 participants

Groupe limité à 12 participants

Tarif individuel

Financement France VAE

Contact

NATHALIE MARTINI

04 13 42 75 11/n.martini@ifsilablancarde.com

Objectifs

- Comprendre les étapes et l'attendu du livret de présentation des acquis de l'expérience
- Comprendre les attendus du jury de validation des acquis de l'expérience
- Décrire son expérience et des situations vécues à partir de ses pratiques professionnelles
- Prendre du recul par rapport à son activité
- Analyser et réfléchir afin de professionnaliser sa pratique dans un souci de qualité des soins
- Mettre en évidence les compétences acquises

Programme de la formation

Le candidat doit obligatoirement s'inscrire sur le site France VAE <https://vae.gouv.fr/>

Phase de faisabilité

- Deux rendez-vous permettront de :
 - ✓ Constituer le dossier de faisabilité qui sera envoyé à l'organisme certificateur afin d'obtenir une recevabilité*
 - ✓ Définir le parcours d'accompagnement

Module 1

- Accompagnement méthodologique :
 - ✓ Accompagnement à la rédaction du livret 2 en entretiens collectifs : *maximum 20 heures*
 - ✓ Accompagnement à la rédaction du livret 2 en entretiens individuels : *maximum 30 heures*

Module 2

- Compléments formatifs :
 - ✓ Modules théoriques et pratiques en lien avec les savoir-faire et les connaissances associées du référentiel de formation : *maximum 70 heures*

Module 3

- Mise en situation professionnelle :
 - ✓ Stage d'observation : *35 heures*

Suivi post jury - 2 heures en cas de non-validation ou validation partielle

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Accompagnement individuel et collectif
- Mises en situation

Modalités d'évaluations

- Evaluation initiale afin de mesurer le niveau de connaissances
- Evaluation des connaissances et/ou compétences acquises en fin de formation
- Evaluation de satisfaction des participants
- Remise d'une attestation individuelle de la formation

Débouché

➔ Obtention du Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture

Accessibilité

Un référent handicap est à votre disposition afin de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap, contactez-nous.